

VANDEMOORTELE
Société Anonyme
Moutstraat 64
9000 Gand (Belgique)
TVA BE 0429.977.343
RPM Gand
(la “Société”)

Procuration de détenteur d’obligations, aux fins de participer avec voix consultative, à l’Assemblée Générale Ordinaire de Vandemoortele NV le 13 mai 2014 à 15 heures

A l’attention de Monsieur Dirk Durez
Secretary General
Moutstraat 64
B-9000 Gent
fax: 0032.9.242.45.40
e-mail: dirk.durez@vandemoortele.com

Le/la soussigné(e),

Nom/Dénomination:.....,

Adresse/Siège social & N° BCE:.....,

Détenteur de 5,125% obligations (ISIN BE6245734015) avec comme date d’échéance le 13 décembre 2017, émises le 13 décembre 2012 par la Société, déclare par la présente désigner en qualité de mandataire spécial:

.....,

Aux fins de le/la représenter, avec voix consultative, à l’Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 13 mai 2014 à 15 heures au siège social de la Société avec l’ordre du jour suivant:

1. Prise de connaissance du rapport de gestion combiné du Conseil d’Administration et des rapports du commissaire de la Société sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2013.
2. Approbation des comptes statutaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2013 et affectation du résultat proposée.

Proposition de résolution : L’Assemblée Générale Ordinaire décide d’approuver les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2013, ainsi que l’affectation du résultat proposée par le Conseil d’administration de la Société dans son rapport de gestion combiné.

3. Prise de connaissance des comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2013.
4. Décharge aux administrateurs de la Société.

Proposition de résolution : L’Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge à chacun des administrateurs de la Société pour l’exercice de leur mandat pendant l’exercice 2013.

5. Décharge au commissaire de la Société.

Proposition de résolution : L’Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge au commissaire de la Société pour l’exercice de son mandat pendant l’exercice 2013.

6. Renomination d'administrateurs de la Société.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide comme suit:

- Euro Invest Management NV, représenté par Monsieur Philippe Haspeslagh, EBVBA Wall & Waltz, représenté par Eddy Walraevens et SA Cytindus, représenté par Monsieur Michel Delloye sont renommés comme administrateurs indépendants de la Société pour une nouvelle période de trois ans qui expirera immédiatement après l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2016. Leur mandat sera rémunéré de la même manière qu'avant leur renomination.
- Sprl Arema, représenté par Monsieur François Casier, Sprl Retail Development Services, représenté par Madame Chantal Heymans, NV Arval, représenté par Monsieur Christian Vandemoortele et Madame Marie-Christine Casier sont renommés sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie A, comme administrateurs de la Société pour une nouvelle période de trois ans qui expirera immédiatement après l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2016. Leur mandat sera rémunéré de la même manière qu'avant leur renomination.

7. Nomination d'un nouvel administrateur de la Société.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide comme suit:

Sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination Jules Noten Comm. V., représenté par son représentant permanent, Monsieur Jules Noten, associé gérant et gérant, est nommé comme administrateur de la Société pour une période de trois ans qui expirera immédiatement après l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2016. Ce mandat sera rémunéré.

8. Nomination du commissaire de la Société.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide comme suit:

L'assemblée générale, sur proposition du Comité d'Entreprise, nomme comme commissaire de la Société, chargé du contrôle externe des comptes statutaires et consolidés de la Société, la société civile sous la forme d'un SCRL Deloitte Reviseurs d'Entreprises, avec siège social à 1831 Diegem, Berkenlaan 8b. La société Deloitte Reviseurs d'Entreprises, désigne Mr. Kurt Dehoorne (A01923) et Mme Charlotte Vanrobaeys (A02024), avec adresse à: 8500 Kortrijk, President Kennedypark 8a, comme représentants permanents pour l'exercice du mandat précité. Ce mandat s'étend sur une période de trois ans et prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes arrêtés 31 décembre 2016. Les honoraires du commissaire seront fixés à EUR 85.000 (hors TVA et contribution IRE). L'Assemblée Générale Ordinaire note que les honoraires de l'audit du groupe s'élèveront à EUR 545 000 au total.

9. Divers.

Les détenteurs d'obligations dématérialisées doivent, s'ils souhaitent être présent à l'Assemblée Générale Ordinaire avec une voix consultative, déposer cette procuration signée au plus tard le mardi 6 mai 2014 au siège social de la Société.

Ensemble avec cette procuration signée, les détenteurs d'obligations dématérialisées doivent déposer une attestation délivrée par un teneur de compte agréé ou par l'organisme de liquidation, qui confirme l'indisponibilité des obligations jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Nom:

Date: